



VILLE DU LORRAIN

Date de transmission de l'acte: 25/06/2024

Date de reception de l'AR: 25/06/2024

972-219722147-AU_008_2024-AU

A G E D I

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°48/06/2024

SEANCE DU 11 JUIN 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Olivier JEAN-DENIS - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le onze juin à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Justin PAMPHILE**– Maire

RÉHABILITATION COURTS DE TENNIS / DEMANDE DE SUBVENTION

DATE DE CONVOCATION : 04 JUIN 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE - Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON – Gérard CABRIMOL - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY - Antoinette CABRIMOL - Irène THALMENSY - Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL - Cornélie Marie ONIER - Véronique PAMPHILE- OUDIANE

ABSENTS EXCUSES : Marie MARIELLO

ABSENTS : Alex DUCLOVEL - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Yann DESCAS à Pamela PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL - Gérard COLY à Véronique PAMPHILE- OUDIANE

A la suite de nos échanges avec les membres de l'association « TENNIS CLUB », nous avons convenu de rechercher des financements en vue de réhabiliter les courts de tennis.

En effet, des travaux s'avèrent nécessaires sur les courts Vincente MARRY et Hyppolite MARCELIN pour permettre la poursuite des activités et maintenir l'engouement pour ce sport.

Afin de répondre à nos engagements, nous avons envisagé de réhabiliter les deux courts de tennis dont les travaux sont estimés à Cent mille euros hors taxes (100 000,00€ H.T) soit Cent huit mille cinq cents euros Toutes Taxes Comprises (108 500,00 € T.T.C).

Pour mémoire, les travaux portent sur la réfection des revêtements des courts, le remplacement des équipements, la reprise de l'éclairage, le marquage des lignes de jeux et le remplacement des clôtures.

Précédemment, le 04 avril 2024, nous avons arrêté le plan de financement ci-dessus :

Coût des travaux Hors Taxes	100 000,00 €
Etat -DSIL 2024	91 000,00 € (Sollicitée)
Ville	9 000,00 €
Montant Toutes Taxes Comprises	108 500,00 €
(Dont 8 500,00 € DE T.V.A à la charge de la ville)	

Au cours des échanges avec l'Etat, il a été constaté que la participation du DSIL 2024 n'était pas acquise. Il a été proposé de solliciter ce financement au titre du Contrat de Convergence et de Transformation (C.C.T).

Le plan de financement est le suivant :

Coût des travaux Hors Taxes	100 000,00 €
Etat -CCT	91 000,00 € (Sollicitée)
Ville	9 000,00 €
Montant Toutes Taxes Comprises	108 500,00 €
(Dont 8 500,00 € DE T.V.A à la charge de la ville)	

Les membres du Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des présents décident :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent
- D'arrêter le plan de financement suivant :

Coût des travaux Hors Taxes	100 000,00 €
Etat -CCT	91 000,00 € (Sollicitée)
Ville	9 000,00 €

Montant Toutes Taxes Comprises **108 500,00 €**

(Dont 8 500,00 € DE T.V.A à la charge de la ville)

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 11 juin 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE

